

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 124 Vœu relatif au réseau cyclable du 11^{ème} arrondissement - Programme Vélo 2015-2020.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'objectif que nous nous sommes fixés collectivement de porter la part modale du vélo à 15% en 2020 ;

Considérant que le 11^{ème} arrondissement est l'arrondissement le plus circulé à vélo ;

Considérant que, malgré l'effort tout particulier qui a été porté ces dernières années pour développer le réseau cyclable du 11^{ème}, les aménagements structurants de ce réseau restent insuffisants ;

Considérant qu'un aménagement du boulevard Voltaire permettrait de relier la place de la Nation à la place de la République, en offrant la sécurité et le confort attendus des cyclistes ;

Considérant qu'un aménagement de l'avenue de la République permettrait de relier le cimetière du Père Lachaise à la place de la République, en offrant également la sécurité et le confort attendus des cyclistes ;

Considérant que ces projets, qui font l'objet d'une demande régulière des habitants et associations d'usagers, ont été présentés lors du comité Vélo du 11^{ème} arrondissement qui s'est réuni en septembre 2014 et ont été reçus très favorablement par les participants ;

Considérant que, parmi l'ensemble des projets soumis lors de la consultation en ligne sur le site paris.fr, dans le cadre de la concertation sur ce Programme Vélo 2015-2020, l'aménagement du boulevard Voltaire a été plébiscité ;

Considérant que la proposition de création d'une piste bidirectionnelle sur le boulevard Richard Lenoir pour répondre aux problèmes de neutralisation les jours de marché de la piste cyclable nécessite un engagement financier important et la destruction d'un aménagement existant sécurisé et apprécié ;

Considérant que cette proposition n'a fait l'objet d'aucune concertation et qu'aucune discussion n'a été engagée pour trouver une solution alternative aux problèmes de stationnement les jours de marché ;

Considérant que ce projet n'est pas prioritaire au regard des demandes des usagers parisiens ;

Considérant qu'il est bien plus urgent d'aménager les axes structurants et particulièrement accidentogènes que sont le boulevard Voltaire et l'avenue de la République ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

- des aménagements cyclables de qualité et sécurisant la circulation des cyclistes soient engagés prioritairement pour le boulevard Voltaire et l'avenue de la République, comme cela a été clairement demandé lors de la concertation sur ce Programme Vélo 2015-2020,
- les études techniques soient lancées dès 2015 pour que ces aménagements très attendus soient réalisés dans les meilleurs délais,
- des solutions alternatives à un nouvel aménagement du boulevard Richard Lenoir soient étudiées de manière à répondre à la problématique de la neutralisation de la piste cyclable les jours de marché.